

Mission développement durable

DE SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20160218-lmc100000013317-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/02/2016

Réception Préfet : 24/02/2016

Publication RAAD : 24/02/2016

POUR UN TERRITOIRE DURABLE LA SEINE-ET-MARNE AGIT

Rapport annuel de développement durable Année 2015

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

Introduction	3
1 – Gouvernance et évaluation	5
2 – Bilan des actions et projets selon les finalités du développement durable.....	7
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique	7
Optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile	7
La dématérialisation des procédures	8
Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	10
Finalité 3 : Cohésion sociale, solidarité entre les générations.....	12
Finalité 4 : Dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommations responsables	16
3 – Indicateurs de développement durable 2014	17

Introduction

Le rapport Brundland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Le présent rapport propose un regard sur les missions et politiques départementales mises en œuvre au travers du prisme du développement durable sur l'année 2014 conformément à l'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et du décret 2011-687.

Cet article portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes » (décret du 17 juin 2011).

Les « cinq finalités de développement durable », qui doivent structurer cette analyse, sont issues du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en 2006. La loi Grenelle 2 fait référence à ces 5 finalités, permettant d'inscrire dans la loi une définition du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des 5 éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Concilier le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux de développement durable.

Cette analyse nécessite de disposer d'outils permettant d'évaluer la performance des actions mais aussi leur pertinence.

Le rapport annuel de développement durable 2015 fait un point d'avancement sur certaines actions en lien avec les schémas et politiques menées par le Département au cours de l'année 2014, en les évaluant par finalité. Les éléments présents dans ce rapport sont basés

sur des données chiffrées de 2014 et lorsque cela était possible, les données au 30 juin 2015 ont été utilisées.

Les actions citées dans ce rapport s'articulent autour de quatre axes :

- rappel des enjeux économiques, environnementaux et sociaux,
- mesure et avancement: résultats observés.

Pour le bilan des actions, il s'agira :

- de rendre compte des indicateurs de pilotage et opérationnels existants reposant sur le travail de suivi réalisé par l'ensemble des directions,
- faire ressortir les préconisations pour garantir une lisibilité de la démarche de développement durable du Département. La plupart des indicateurs font partie de programmes d'actions existants ou à venir.

Pour cette édition, sont évoquées sommairement les pistes d'amélioration ou les perspectives. Suite aux élections de Mars 2015, les feuilles de route des élus sont en cours de finalisation ; les perspectives étant définies en fonction des priorités d'actions politiques.

1 – Gouvernance et évaluation

Dans le cadre de l'Agenda 21 (2014-2021), un accompagnement visant des démarches identifiées sous l'angle du développement durable a été voté le 3 octobre 2014, dans le cadre du 3^{ème} programme d'actions.

Organisation du pilotage de l'évaluation des projets

Le comité de pilotage est chargé d'assurer le suivi global des orientations, des objectifs stratégiques et des actions du schéma départemental.

Instance décisionnelle, sa mission consiste à :

- Valider les propositions de la mission Développement Durable ;
- Définir les actions prioritaires à mener pour l'année ;
- Redéfinir le cas échéant, d'un point de vue stratégique, le calendrier et les modalités de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Départemental.

Des groupes de suivi thématiques, instances techniques de concertation et de proposition, ont été mis en place pour le suivi et la réalisation des différentes actions. Chaque pilote d'actions chargé d'organiser les groupes thématiques et de veiller à ce que ces groupes soient composés de manière pluridisciplinaire.

Les réunions des groupes thématiques permettent :

- de formuler des propositions quant à la mise en œuvre des actions,
- d'évoquer les difficultés ou facteurs de blocage,
- d'évaluer l'atteinte des actions.

Dans le cadre de l'Agenda 21 2014-2021, des objectifs stratégiques et actions concrètes à mener durant la période 2014-2021 ont été définis pour chaque orientation stratégique. Pour chaque action, une, voire dans quelques cas, plusieurs directions pilotes ont été choisies ainsi que des partenaires et services associés à sa réalisation.

Un ou plusieurs pilotes ont été désignés de manière individuelle pour chacune des actions.

Le rôle du pilote ou des copilotes de chaque action est le suivant :

- Etre le garant de la réalisation de l'action dans le calendrier fixé ;
- Associer les acteurs concernés à la réalisation de l'action ;
- Rendre compte à la mission DD de l'état d'avancement de la mission pour la mise à jour régulière des indicateurs d'évaluation.

Dans le cadre du pilotage des actions, différents outils ont été mis en place après validation par le comité de pilotage :

- Le tableau de bord de suivi élaboré sur la base des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs retenus, permettra de suivre la réalisation de l'ensemble des actions durant toute la durée de mise en œuvre de l'Agenda 21.
- Un calendrier global de suivi issu de la consolidation de l'ensemble des calendriers réalisés pour chaque action sera établi.

Perspectives de l'évaluation pour le rapport annuel de Développement durable

Le questionnement évaluatif qui s'est mis progressivement en place lors de la réalisation du rapport annuel de développement durable devrait permettre de préciser les questions prioritaires qui serviront de fil conducteur à l'évaluation de l'Agenda 21 en 2017 et devrait également permettre d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution du territoire au regard des enjeux de développement durable.

La synergie des démarches dans le cadre de la politique contractuelle est un atout qui permet de rationaliser les moyens : contrôle et évaluation se nourrissent progressivement l'un de l'autre. Cela permet de prendre du recul sur la stratégie adoptée, de décloisonner les services, de démontrer et de mesurer la contribution de chacun au développement durable de la Seine-et-Marne.

La difficulté se situant dans une analyse articulant les décisions, les conditions et modalités de mise en œuvre et les effets de l'action départementale. L'auto-évaluation peut augmenter les craintes des agents en charge des projets (certains y voient une contrainte de devoir rendre compte de ce qu'ils font, mais également de s'engager dans une démarche qui semble complexe et détachée de leur quotidien). L'auto-évaluation comporte des risques d'inégalité d'interprétation (malgré un accompagnement méthodologique). Mais cela entraîne aussi les directions à se poser des questions et participe à l'acculturation au développement durable de la collectivité.

L'année 2015 est marquée par une période de transition à laquelle s'ajoute la question de la structuration du développement durable dans les politiques.

Ceci nécessite une démarche de fond. Les différentes directions sont déjà impliquées dans cette réflexion et ont produit des indicateurs alternatifs, présentés en fin de rapport, car il faut des indicateurs plus pertinents et mieux adaptés à la période de transition dans laquelle nous sommes entrés.

Les limites dans la conduite du projet Agenda 21 de notre collectivité sont de nature conjoncturelle et structurelle. Sur ce premier plan, la crise financière et économique a sensiblement entamé la capacité du Département à engager de nouvelles actions et politiques.

L'Agenda 21 étant une démarche visant à traiter la complexité inhérente à la conduite de changements, la démarche reste complexe, difficulté amplifiée par le fait que les messages sont à ajuster selon chacun des types d'acteurs.

Est également à prendre en compte le besoin de cohérence avec la mise en œuvre des réglementations issues du Grenelle de l'Environnement, la loi NOTRe et la loi sur la transition énergétique et le besoin d'organiser la convergence des projets structurants dans une attitude aussi volontariste que possible, avec tout le pragmatisme qu'impose un environnement très changeant.

2 – Bilan des actions et projets selon les finalités du développement durable

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique

La finalité « *Lutte contre le changement climatique* » fait l'objet du Plan Climat Energie Départemental, adopté par le Département en 2009. Il se décline en 7 axes :

1. Disposer d'un patrimoine départemental sobre, efficace et producteur d'énergies renouvelables.
2. Optimiser les déplacements des agents et des usagers.
3. Développer la consommation durable et une commande publique attentive aux impacts carbone et environnementaux.
4. Mobiliser et inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et pratiques professionnelles.
5. Promouvoir l'efficacité carbone/énergie par les services rendus et les politiques publiques.
6. Préserver les seime-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité climatique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources.
7. Mobiliser les acteurs du territoire et les Seine-et-Marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Ces engagements trouvent leur traduction au sein d'un plan d'actions triennal qui permet de suivre l'avancée de ces objectifs au sein des politiques départementales et du fonctionnement de l'institution.

Le Plan Climat Energie est piloté par la Direction de l'Eau et de l'Environnement.

Optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile

Direction pilote : DMG

Contribution au développement durable

Enjeux économiques : une diminution significative des coûts liés aux consommations de carburant est attendue sur le court, moyen, long terme en fonction des actions mises en œuvre par le Département. L'optimisation de la gestion de la flotte automobile contribue à la diminution de carburant.

Enjeux environnementaux : l'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile permettra de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Institution ; En 2014, le Département s'était fixé comme objectif ambitieux, pour 2020, de :

- réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre,
- améliorer son efficacité énergétique de 20% (Plan Climat Energie Départemental), s'inscrivant ainsi dans les objectifs régionaux et nationaux (3x20 à l'horizon 2020).

La flotte automobile du Département de Seine-et-Marne totalise 515 véhicules dont 80 véhicules propres bi-carburant (ES/GPL). Le kilométrage moyen des véhicules est en moyenne de 13 643 km par an

La consommation totale de carburants est de 395 709 l dont 10% de GPL.

L'offre GPL retenue initialement s'est avérée coûteuse et peu économique pour la collectivité. N'étant plus disponible, les véhicules ES/GPL sont progressivement remplacés par des véhicules essence.

Pour réduire l'empreinte environnementale des déplacements sur un territoire aussi vaste que la Seine-et-Marne, le Département a déployé plusieurs solutions alternatives aux déplacements en voiture :

- Réunions à distance, grâce aux outils d'audioconférences et web-conférences,
 - Télétravail : pour permettre une meilleure conciliation vie professionnelle-vie personnelle.
- Les agents volontaires, avec l'accord de leur hiérarchie, sont éligibles au télétravail, s'ils utilisent dans leur travail les technologies de l'information, exercent des activités compatibles avec cette forme d'organisation du travail et font preuve d'une autonomie avérée.

La dématérialisation des procédures

Directions pilotes : DSI et DIE

Contribution au développement durable

Enjeux économiques : une diminution significative des coûts liés aux consommations de papier et de consommables est attendue sur le court, moyen, long terme en fonction des actions mises en œuvre par le Département. La dématérialisation, tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions locales, la préfecture et la pairie départementale permet de réduire les coûts d'impression et d'envoi des actes mais également permet d'optimiser le service rendu aux usagers.

Enjeux environnementaux : la dématérialisation permet de préserver les ressources naturelles (eau, bois)

La dématérialisation de ses procédures demeure l'un des leviers majeurs de la modernisation de l'action départementale. L'administration numérique progresse. Dans leurs relations avec l'administration, 60 % des particuliers et 96 % des entreprises en France utilisent l'internet, contre respectivement 41 % et 88 % dans l'Union Européenne.¹

Depuis 2009, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé dans une démarche de dématérialisation d'un certain nombre de processus juridiques (marchés, actes réglementaires...) et comptables (mandats/titres et bordereaux récapitulatifs) ainsi que certaines pièces justificatives :

Quelques chiffres en économie de feuilles de papier par an :

- Bordereaux, Mandats et Titres : 120 000 feuilles
- Pièces justificatives comptables (Etats de paye, RSA, aides sociales PA/PH) : 160 000 feuilles
- Frais de déplacement : 300 000 feuilles (500 000 feuilles à la fin du déploiement)
- Dossiers d'assemblée et contrôle de légalité : 450 000 feuilles
- Pièces de marchés informatiques : 3000 feuilles

Soit plus de 5 Tonnes de papier déjà économisés par an.

Le courrier entrant est numérisé à 48,83% par le SCA puis diffusé aux directions via le logiciel Elise²

¹

Observatoire du numérique – Chiffres clés 2014

² Données au 31 décembre 2014

Toujours dans l'optique de rationaliser les impressions et le budget, les publications départementales sont téléchargeables sur le site www.seine-et-marne.fr.

La Direction des finances, à partir des archives de 2014, a estimé manipuler 15 kg de papier par jour ouvré pour la gestion des pièces justificatives. Il faut estimer à peu près autant dans les directions.

Au-delà des gains de papier, la dématérialisation, reposant sur une rationalisation et une sécurisation des process, aura pour objectif d'améliorer le partage de l'information et d'optimiser les délais notamment par la fluidification des échanges.

Perspectives pour 2015-2016

Les perspectives pour le Département de Seine-et-Marne sont :

- Finaliser la dématérialisation des Frais de déplacement (Ordre de mission formation et déploiement pour les ATTE)
- Poursuivre la dématérialisation des pièces justificatives comptables
- Concernant les marchés publics : appliquer la dématérialisation à l'intégralité de la procédure (échanges après la remise des candidatures et des offres, notification, signature...) sans la cantonner à la seule remise des candidatures et des offres et éviter des pratiques de «rematérialisation » contreproductives, en cours de procédure.
- Poursuivre la modernisation et la dématérialisation de certains processus métiers, un premier projet est en cours concernant la dématérialisation des arrêtés de tarification des établissements

Finalité 2 : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Accès à l'eau potable pour tous les seine-et-marnais

Direction pilote : DEE

Contribution au développement durable

Enjeux environnementaux : Protéger la ressource en eau vise entre autre à améliorer la qualité des eaux distribuées et réduire la présence de pesticides. La surexploitation de la ressource et plusieurs années consécutives de sécheresse ont accentué la pression sur les milieux naturels. Si la qualité de l'eau au robinet des Seine-et-Marnais s'est améliorée, la dégradation de la ressource, en surface (fleuves, rivières...) et souterraine, met en péril le retour au « bon état » des masses d'eau dont dispose la Seine-et-Marne à brève échéance.

Enjeux sociaux : En Seine-et-Marne, la qualité de l'eau de consommation humaine distribuée à la population est globalement satisfaisante à l'exception de la partie Est du département, zone plus rurale. L'enjeu est de poursuivre l'amélioration de la qualité sanitaire de l'eau destinée à consommation humaine, la Seine-et-Marne disposant d'un réseau hydrographique dense et de qualité favorable au développement du tourisme.

Le département de Seine-et-Marne, grâce à ses ressources en eau importantes, alimente en eau potable une grande partie de la région Île-de-France. **Le volume d'eau potable est d'environ 140 millions de m3 en 2014** dont 70,1 millions de m3 destinés à une consommation hors département.

L'alimentation en eau potable correspond au 1er axe du deuxième Plan Départemental de l'Eau en Seine-et-Marne (2012-2016). Avec ce troisième bilan, le Département continue sur cette lancée.

On constate que les communes en situation de non-conformité ont encore diminué en 2014. Aujourd'hui, **94 % des communes sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires**, produits qui ont un impact désastreux sur la qualité des rivières et ressources en eau.

Au cours de l'année 2014, 24 communes ont vu leur qualité d'eau distribuée s'améliorer grâce à :

- la mise en œuvre de trois projets pérennes concernant 16 communes non conformes,
- l'amélioration de la ressource sur une quinzaine de communes (pesticides et nitrates) en lien avec une qualité d'eau fluctuante (passage en dessous du seuil de conformité).
- Le nombre de communes non conformes a baissé (85 au lieu de 95 en 2013), soit une amélioration de 3,2% par rapport à l'année précédente.
- La proportion d'habitants en situation de restriction d'usage a diminué (49 communes soit 37 714 habitants).

Une économie de près de 17 tonnes de pesticides a été réalisée depuis la signature du premier Plan Départemental de l'Eau. Les pesticides représentent par ailleurs la principale problématique des cours d'eau de Seine-et-Marne.

15 communes ont obtenu le trophée ZERO PHYT'Eau soit 41 depuis sa création en 2013.

Perspectives 2015-2016

Le Département de Seine-et-Marne poursuit ses actions et son engagement envers les collectivités. Il les accompagne afin d'apporter une eau potable de qualité aux Seine-et-Marnais. Des efforts sont encore à produire à ce sujet, l'objectif étant d'atteindre la totale conformité de l'eau distribuée dans les années à venir.

Finalité 3 : Cohésion sociale, solidarité entre les générations

Direction pilote : Direction générale Adjointe en charge des Solidarités/Mission Politiques de Santé

Contribution au développement durable

Enjeux sociaux : la contribution des maisons de santé à l'accessibilité physique et tarifaire aux soins (qui constituent des éléments majeurs du cahier des charges des maisons de santé pluridisciplinaires) ; l'implication des maisons de santé universitaires dans la conduite des politiques de solidarités départementales ; la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, l'accès aux soins des personnes handicapées et des usagers des maisons départementales de solidarité, le partenariat avec la protection maternelle et infantile et les centres d'éducation et de planification familiale, etc.

Enjeux économiques : recherche de pratiques médicales plus préventives, une meilleure coordination des acteurs du soin, et une rationalisation des parcours de santé des usagers.

Au 31 décembre 2013, la France métropolitaine comptait une densité moyenne de 82 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants. Avec une densité de 61 pour 100 000, la Seine-et-Marne se situe (avec l'Essonne) à l'avant-dernière place des départements métropolitains, juste devant la Seine-Saint-Denis.

Selon les données de l'Ordre des Médecins, entre 2007 et 2013, le nombre de médecins généralistes en activité régulière a baissé de 9 % en Seine-et-Marne, et pourrait baisser encore de 6,5% à l'horizon 2020.

La structure par âge des professionnels est marquée par un vieillissement rapide. La part des médecins âgés de plus de 55 ans est passée de 33,5% en 2008 à 49,5% en 2013.

Au 31 décembre 2013, près de 30% des médecins généralistes de Seine-et-Marne étaient âgés de plus de 60 ans, et donc susceptibles de prendre leur retraite dans les 5 années qui viennent.

Le département de la Seine-et-Marne est donc particulièrement fragile dans la mesure où se conjuguent une faible densité, une croissance rapide de la population et une forte proportion de médecins qui prendront rapidement leur retraite.

Cette fragilité a dès à présent des conséquences concrètes sur l'accès aux soins des habitants, telles que :

- *L'impossibilité pour les habitants dans une part croissant du territoire de trouver un nouveau médecin traitant*
- *L'allongement des délais de consultation*
- *Le refus ou les difficultés de plus en plus fréquentes des praticiens de pratiquer certains actes (certificats médicaux, visites à domicile, certificats de décès, etc.)*
- *La dégradation profonde des conditions d'exercice des professionnels de santé, avec une répercussion négative sur l'attractivité pour l'installation des jeunes professionnels*
- *L'impossibilité d'organiser la permanence des soins en soirée et le week-end, la dégradation de l'articulation hôpital / médecine de ville, etc.*

Dans le cadre de la politique contractuelle en place en 2014, le Conseil Départemental pouvait être un financeur des maisons de santé, soit pour des études techniques, soit pour l'immobilier.

Au 31 décembre 2014, le Département a eu connaissance de près de 80 projets de regroupements de professionnels de santé en Seine-et-Marne. Parmi eux, il en accompagne techniquement une quarantaine.

Une quinzaine de projets ont fait l'objet de financement prévus dans le cadre de contrats avec les collectivités locales, soit pour des études, soit pour le financement immobilier, et plusieurs nouveaux projets devraient être inclus dans des contrats en 2015.

Les évolutions stratégiques apportées en avril 2014 : le maillage en maisons de santé universitaires

La mise en place par la Région Ile-de-France de son dispositif de bourses « CRES » a induit une évolution des politiques départementales. Le Conseil départemental a en effet fait le choix de geler son propre dispositif OK DOC 77, et de redéployer les crédits ainsi dégagés vers une nouvelle orientation stratégique : le maillage du Département en Maisons de Santé Pluridisciplinaires Universitaires (MSPU).

Par rapport aux maisons de santé classiques, ces MSPU ont la particularité d'être liées à une faculté de médecine, qui y délègue un enseignant universitaire. Ce dernier va permettre à la MSPU de conduire, au-delà des activités classiques de soins, des activités de formation et de recherche médicale.

L'intérêt de ces structures pour le territoire est multiple :

- Offrant une pratique riche et diversifiée, elles sont en elles-mêmes des structures très attractives pour les jeunes médecins
- Accueillant en moyenne entre 10 et 15 étudiants en médecine par an, ces structures constituent un vivier important d'installation et de renouvellement des professionnels de santé pour leur bassin de vie.
- Liées aux facultés et impliquées dans la recherche, elles sont un facteur majeur d'évolution des pratiques de soin et de qualité

Il est à noter que certaines structures étendent le caractère universitaire de leur fonctionnement à d'autres professions de santé (infirmiers, kinésithérapeutes, ostéopathes, etc.).

Aussi le Conseil départemental :

- a suscité, par son travail partenarial avec les facultés, l'émergence de nouvelles maisons de santé universitaires sur des parties du territoire qui en étaient dépourvues, notamment en zone rurale
- a créé en 2014 une aide au fonctionnement des MSPU d'un montant de 20 000 euros par an et par structure.

Cette aide favorise l'implantation de ces structures en Seine-et-Marne. Elle permet également au Département d'impliquer ces MSPU

- d'une part dans la mise en œuvre des politiques départementales de solidarités (autonomie des personnes âgées ou handicapées, PMI, aide sociale à l'enfance, service social départemental, insertion),
- et d'autre part dans la redynamisation de la démographie médicale de leurs bassins de vie. Ainsi, les conventions passées avec le Département prévoient l'implication des MSPU dans l'appui à la conception de maisons de santé dans leur environnement, dans l'organisation collective des soins et dans l'accueil par ces maisons de stagiaires en médecine.

Par cette politique, le Conseil départemental a initié un maillage du territoire en maisons de santé articulées sur des structures universitaires. Le principal axe de transversalité réside dans l'inclusion du développement des maisons de santé dans la politique contractuelle départementale, dont la santé constitue un axe prioritaire.

Le financement par le Département de l'investissement dans les maisons de santé ne constitue pas une ligne budgétaire propre. Les financements ont été attribués dans le cadre de la politique contractuelle départementale en 2014. La politique de santé n'est pas donc conçue comme une politique indépendante mais comme un élément constitutif des projets de territoires co-élaborés entre le Département et les collectivités locales sur les bassins de vie.

Dès lors :

- l'évaluation des besoins en matière d'offre de soins de premier recours est un élément systématique des diagnostics préalables aux projets de territoires
- l'attribution de crédits d'investissement pour les maisons de santé est évaluée dans le cadre de la définition des priorités d'investissement, territoire par territoire, en fonction des enjeux identifiés.

Par ailleurs, au sein de la DGA-Solidarités, la politique de démographie médicale est articulée à la conduite des autres politiques de solidarité notamment au travers de l'implication des maisons de santé universitaires :

- dans la création de filières d'accès aux soins des personnes handicapées
- dans l'accès aux soins des usagers des Maisons Départementales des Solidarités
- dans la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
- dans un partenariat avec la protection maternelle et infantile.

Résultat observé :

- Dispositifs de bourses :

- o 18 signataires de OK DOC 77 dont 3 installés en 2014
- o 5 signataires de « CRES » à la rentrée 2014 (2 généralistes et 3 kinés)

- Accompagnement à l'installation :

- o Plus de 120 professionnels reçus en permanence en 3 ans
- o Plus d'une centaine de professionnels participants à la journée annuelle de promotion

- Développement des maisons de santé

- o 4 maisons de santé ouvertes (Pamfou, Coulommiers, Crouy-sur-Ourcq, Mortcerf)
- o 80 projets connus, 40 projets accompagnés, 15 projets inclus dans les politiques contractuelles pour des financements
- o Maisons de santé universitaires (en lien avec 3 facultés franciliennes) :
 - 1 ouverte (Coulommiers)
 - 3 à 4 ouvertures en 2015 : Le Mée-sur-Seine, Fontainebleau, Torcy et sous réserve Chelles
 - 1 en cours de conception à Provins (échéance : 2017)

Evaluation

Cette politique fait l'objet d'indicateurs dans le cadre du Programme d'Appui à la Performance :

- nombre de bourses attribuées + nombre d'installations effectives de professionnels de santé ayant bénéficié des bourses
- nombre de maisons de santé accompagnées par le Département et nombre de maisons de santé ouvertes suite à l'accompagnement
- nombre de stagiaires en PMI, et nombre de médecins recrutés en PMI à l'issue de leurs stages

Indicateur 1 : Nombre de bourses d'études attribuées à des professionnels de santé, en valeurs cumulées (au 31 décembre)

2014 : objectif 26, seuil d'alerte 24

Indicateur 2 : Nombre de professionnels de santé ayant bénéficié de bourses d'études du Département effectivement installés dans les territoires déficitaires (au 31 décembre)

2014 : objectif 5, seuil d'alerte 4

Indicateur 3 : Nombre de structures collectives ayant bénéficié d'un accompagnement technique et / ou financier du Département ouvertes (au 31 décembre)

2014 : 4 (Crouy-sur-Ourcq, Savigny-le-Temple, Mitry-Mory)

Indicateur 4 : Nombre d'étudiants en médecine accueillis en stage en PMI durant l'année

2014 : 5

Indicateur 5 : Nombre de médecins exerçant en PMI issus des stages ou bourses d'études

2014 : 2

Au-delà de ces indicateurs, l'objectif est de freiner autant que possible l'érosion de la démographie des professionnels de santé et la dégradation de l'accès aux soins des Seine-et-Marnais au cours des prochaines années. Compte tenu des compétences limitées du Département dans ce domaine, du contexte national et local et des politiques nationales conduites, l'objectif de la stopper ne paraît pas accessible.

Concernant le choix de projets qui vont recevoir des aides départementales, il n'y a pas d'instance de gouvernance spécifique au suivi de cette action. La gouvernance est assurée en même temps que les autres projets portés par la nouvelle politique contractuelle.

Pour les autres actions, une gouvernance classique de collectivité territoriale est mise en place avec la validation politique des projets en bureau.

Des groupes de travail mettent en œuvre la politique de désertification médicale. Ils réunissent les partenaires principaux avec des objectifs de production et des échéances. Le Département est animateur de projet et assure la coordination avec les autres acteurs.

Difficultés rencontrées

Dans le montage de la politique

- multiplication de sollicitations simultanées des collectivités face à la désertification qui sont suivies par une seule personne au Département
- limite des crédits d'investissement disponibles (en interne et auprès des partenaires) pour accompagner l'ensemble des projets de maisons de santé

Pistes d'amélioration/perspectives

- renforcement du lien direct avec les structures de formation médicale et paramédicale en améliorant les échanges et les partenariats avec les écoles et en offrant plus d'opportunités de stages ou d'installation aux futurs professionnels de santé.

- Poursuivre le maillage du territoire

- engager l'élaboration d'un schéma départemental de santé

Le Département ancre cette politique dans le champs de la solidarité territoriale, compétence dévolue aux départements dans le cadre de la loi NoTRé.

L'évolution du dispositif est soumise à l'évolution des compétences obligatoires des Départements. Cependant, quelque soit l'orientation qui sera prise, cette politique est amenée à perdurer dans le temps car il s'agit d'un enjeu de société.

Finalité 4 : Dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommations responsables

Renforcer la mise en place des clauses sociales et environnementales dans les marchés

Direction pilote : Direction des Marchés Publics

Contribution au développement durable

Enjeux économiques : La politique d'achat durable contribue à la rationalisation des achats publics et participe au développement d'une économie plus compétitive et innovante.

Enjeux environnementaux : Les critères environnementaux insérés dans les marchés devraient contribuer à diminuer le gaspillage des ressources.

Contexte

Depuis 2004, le code des marchés publics autorise l'intégration de critères environnementaux aux stades clés de la procédure (définition du besoin, cahier des charges et condition d'exécution, renseignements demandés aux candidats sur leur savoir-faire, sélection des offres).

Depuis 2006, le code des marchés publics intègre plus explicitement le développement durable. Les objectifs de développement durable deviennent des éléments à prendre en compte autant dans la détermination des besoins à satisfaire (art. 5) que dans les conditions d'exécution d'un marché (art. 14).

Clause d'insertion sociale:

- Heures d'insertion réalisée en 2014: 31 885

Clauses environnementales:

- Pourcentage de marchés notifiés incluant une clause environnementale: 20%

- Nombre d'agents formés à l'intégration des clauses dans les marchés publics: 43 agents

Des formations non exclusives au développement durables existent. Elles comportent cependant plus de développements sur l'intégration des clauses éco et socio-responsables.

La Direction des Marchés Publics a fait l'acquisition de fiches achats par familles (manuel des achats durables)

Marchés réservés aux ESAT et entreprises adaptées:

- Nombre d'équivalents bénéficiaires 2014 = 5,7 (pour un volume d'achats de 97 822,17 €)

Mesures et avancement

- Objectifs attendus :

- Elaborer un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (loi ESS du 31 juillet 2014), création d'un comité départemental de suivi des clauses d'insertion

- Réaliser d'un guide de l'achat éco-responsables et des formations

- Poursuivre le partenariat avec le réseau GESAT

- Outil de pilotage et d'évaluation

Un suivi transverse de ces clauses (pourcentage de marchés intégrant des clauses environnementales) ainsi qu'un accompagnement des directions dans leur mise en œuvre est assuré par la direction des Marchés publics (information/formation des agents).

- Indicateurs de résultats

Pourcentage de marchés impactés par les clauses

3 – Indicateurs de développement durable 2014

Finalités	Objectifs	Indice de référence (plan, schéma départemental ou régional)	Indicateurs	2012	2013	2014	Commentaires
1 – Lutte contre le réchauffement climatique	Réduire les impacts climatiques et énergétiques liés aux transports	PCED/SR CAE	Emissions de GES liées aux pratiques de la collectivité	–	4761 tonnes eq.CO2	NR	Le bilan devrait être réalisé dans le cadre du bilan du PCET. Ce bilan concerne les émissions de GES directes et indirectes des sources fixes (bâtiments) et mobiles (véhicules) utilisés par la collectivité.
		PCE/SRCAE	Emissions annuelles de GES sur le territoire	11,89M de tonnes eq. CO2 (Bilan Carbone 2009)	NR	NR	Depuis 2013, le Bilan GES annuel concerne uniquement la collectivité.
		schéma départemental des itinéraires cyclables	Nombre de km linéaires de liaisons douces financées	37,4	41,5	NC	L'évolution des politiques d'aides départementales ne permet plus de maintenir cet indicateur.
			Nombre de km linéaires de liaisons douces réalisés par le CG	16,85	18,85	10	

	PDA	Nombre de personnes inscrites sur co-voiturage77.fr	NR	1829	970	
Développer l'utilisation de techniques routières éco-responsables dans l'entretien du patrimoine routier départemental	PCED	Tonnage des enrobés fabriqués à basse température et % d'utilisation par rapport aux enrobés fabriqués à chaud.	3000 T	6000 T soit 9,4 %	18625 T soit 22 %	
		Taux moyen et tonnage de matériaux recyclés (agrégats d'enrobés) incorporés dans les enrobés lors de leur fabrication.	10%	12%	12%	
Réduire les consommations énergétiques et émissions de GES du patrimoine départemental	PCED/SR CAE	Emissions de GES liées aux collèges et bâtiments départementaux	NR	24961 tonnes eq.CO2	NC	Ce bilan devrait être réalisé dans le cadre du bilan du PCET.
		Part des ENR dans la consommation énergétique de la collectivité			NC	Cet indicateur sera mesuré à partir de 2015
		Nombre d'opérations livrées intégrant une certification HQE	1	0	NC	Les bâtiments répondent aux normes actuelles HQE. La certification ne sera plus mesurée comme un indicateur
		Pourcentage des dépenses (par an) consacrées à l'amélioration énergétique par rapport au total des dépenses d'entretien (action entretien et grosses réparations) du Département	17,50%	23,70%		
Améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat		Taux de formation des travailleurs sociaux du service social départemental formé à la précarité énergétique par le PACT 77	86%	95%	NR	arrêt en 2014 suite à l'arrêt de la convention avec Pacte 77
2 – Préservation de la biodiversité,		Promouvoir un aménagement durable du territoire seine-				
		Nombre de contrats ayant bénéficié de la majoration de 5% au titre des éco-conditions pour les aménagements routiers	NR	1	NC	Cet indicateur ne sera pas mesurable en 2014 (lancement des premiers territoires de

des milieux et des ressources	et-marnais						projets) et abandonné en 2015 (nouvelle mandature),
			Part des aides à l'investissement éco-conditionnées	50	NC	NR	Cet indicateur n'a pas été mesuré avec l'abandon de la politique contractuelle départementale dans sa définition 2014
			Pourcentage d'actions financées dans le cadre des contrats départementaux respectant les éco-conditions	50	NC	NR	
2- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Protéger la biodiversité en Seine-et-Marne	stratégie départementale de la biodiversité	Nombre de partenaires aidés au titre de la constitution de la TVB	35	28		
			Pourcentage de surface ENS hors ENS départementaux rapportée à la surface totale des zones potentielles	4,12	4,56	4,63	
	Agir en faveur de la biodiversité sur son propre patrimoine		Nombre d'animations réalisées sur les ENS départementaux	460	421	430	
			Pourcentage de la SAU départementale en agriculture biologique ou en conversion	0,9			
			Pourcentage de communes du département engagées dans la démarche de diminution de l'utilisation de produit phyto-sanitaires	75%	81,3	94%	
			Nombre d'habitants dont l'alimentation en eau ne répond pas aux normes sanitaires	107 985	87 733	84919	
	Réduire la consommation		Nombres de sites ayant un relevé mensuel de leur consommation d'eau		NR		Cet indicateur sera mis en place à partir de

	d'eau dans les bâtiments départementaux					NC	2014 par la cellule fluide. Les premiers résultats sont attendus pour 2015 La cellule fluide a été créée en 2012.
	Renforcer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments départementaux		Nombre d'expérimentation/pré-études/diagnostic réalisé				Projet 2014-2015
			Nombre de matériaux à faible impact environnemental utilisés dans les catalogues de construction				
	Préservation des espaces agricoles		Evolution de la SAU	-2%	NR	NR	Il s'agit des surfaces agricoles rattachées à la commune du siège de l'exploitation. Les surfaces agricoles cultivées hors de la Seine-et-Marne, d'un exploitant agricole ayant son siège en Seine-et-Marne, sont considérées comme localisées dans le département. Données Agreste (2000-2010)
			Surface moyenne des exploitations agricoles	121,3 ha	NR		
			Pourcentage de la SAU départementale en agriculture biologique ou en conversion	0,9	NR		
3 – Epanouissement de tous les êtres humains	Développement humain		Indice de Développement Humain	0,54 en 2006	0,54 en 2011	0,54 en 2011	Source IAU IDF, Mai 2014
	Favoriser le bien-être au travail	VIVA + charte bien-être				NR	Choix des indicateurs de suivi en 2014
	Concourir à l'égalité des		Taux d'emploi de travailleurs handicapés au CG	5,62%	6,26%	NC	

	chances		Marchés réservés aux ESAT/nombre d'équivalent bénéficiaire	3,49	4,7	5,7	
	Favoriser l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale	Plan égalité Femmes-Hommes	Etat d'avancement du plan d'actions	signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	commencé	commencé	
	Favoriser l'accès de tous aux ressources touristiques, culturelles et de loisirs	Schéma départemental du tourisme	Nombre d'Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 1 à 5 accessibles aux personnes handicapées suite au diagnostic	2//37	7	7	tous les musées départementaux (5)
			Nombre de familles bénéficiaires du dispositif "tous en vacances"	-	15	116	
	Favoriser le bien-être des adolescents et des jeunes adultes	Place aux Jeunes	Nombre de projets de jeunes identifiés et soutenus dans le cadre de PAJ			146	Ce dispositif est amené à évoluer
			Pourcentage de participation en fonction des territoires			12	
			Nombre moyen de jeunes présents aux réunions sur les territoires			76	
3- Epanouissement de tous les êtres	Accompagner la réussite et l'épanouissement des collégiens		% cumulé de collèges dans lesquels les travaux de câblage sont réalisés ou prévus (Plan Collège Numérique 77)	26,90%	38,10%		

humains							
4 – Cohésion sociale et solidarités entre territoires et générations	Renforcer l'accès aux soins	Plan de démographie médicale/ Plan Santé Environnement IDF	Nombre d'installations de médecins en zone déficitaire et fragile, ou d'intégrations en PMI, ayant bénéficié d'une bourse	NR	5		Indicateur mesuré en 2015
			Densité de médecins généralistes et spécialistes (activité libérale ou mixte) pour 100 000 habitants	148,3	144,9	143	Source : DREES - ARS-ADELI, INSEE
	Insertion sociale et accès l'emploi	Programme départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions (PDILE)	Part de la population sous le seuil de pauvreté	10,1% (en 2010)	10,4% (en 2011)	11,1% (2012)	Source : INSEE, revenus disponibles localisés
			Part des allocataires du RSA socle dans les ménages seines-et-marnais pour 100 ménages	5,50%	6,10%	6,6%	dont la personne de référence est âgée de 20-64 ans. Source : CG77/DGAS/DIHCs, INSEE
			Part des demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an)	35,10%	37,40%	40%	Source DARES- Pôle Emploi - données au 31/12/2013
			Part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi	18%	17,50%	16,6%	Pour les demandeurs de Catégorie A (personnes tenues d'accomplir des actes de recherche d'emploi n'ayant travaillé aucune heure au cours du mois écoulé) - Source

4 – Cohésion sociale et solidarités entre territoires et générations						DARES- Pôle Emploi - données au 31/12/2013	
	Lutte contre la précarité énergétique		Nombre de ménages bénéficiant du FSL énergie	4510 (en 2011)	4259 (en 2012)		Le dispositif a connu une évolution réglementaire. Les données 2013 ne sont pas comparables avec les précédentes. Elles n'ont pas été indiquées. Cet indicateur évoluera en 2014 sur la base des évolutions réglementaires de 2013. Source : CG77/DGAS/DIHCS
			Part de ménages seine-et-marnais en situation de vulnérabilité énergétique pour le chauffage de leur logement ou leurs déplacements contraints			18,50%	Source: étude INSEE/ARENE, janvier 2015
	Faire des marchés départementaux des leviers d'insertion sociale pour les publics les plus éloignés de l'emploi		Nombre d'heures d'insertion travaillées dans le cadre de la clause insertion sociale des marchés publics du Département	8 944,2	26 725,81	31 885	
	Renforcer la mise en place de clauses environnementales		Pourcentage de marchés notifiés incluant une clause environnementale par rapport au nombre total de marchés notifiés	NR	30%	20%	

5 – Dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables	les dans les marchés		Nombre d'agents formés à l'intégration des clauses environnementales dans les commandes publiques	NR	NR	43	
	Réduire les déchets générés par le Département, renforcer leur tri et leur recyclage	PREDEC	Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés pour la collectivité	NR	5235 tonnes	5258	sur la base de 39 sites départementaux hors collèges et DPR
			Nombre de dons EE réalisés		81	53	le nombre de matériels informatiques donnés a baissé en 2014. Cette baisse est liée à la durée de vie des écrans (10 ans) qui est supérieure à celle des UC (6 ans). De ce fait, la DSI ne remplace plus les écrans lors des renouvellements des UC. Les matériels informatiques, qui sont obsolètes pour le Département, sont par conséquent réutilisés pour des associations et écoles pour leurs besoins.
			Quantité de papier mis sur le marché	NR	43,12 tonnes		

Volume et % des terres excavées sur les chantiers routiers départementaux, ayant fait l'objet d'une valorisation sur le site ou hors chantier.

-
6300 T
soit
85,6%

13 750 T
soit
67,2%

Le SOSED est un des cinq chapitres environnementaux du SOE. Depuis 2013, le CCE intègre la démarche SOE et

5- Dynamique s de développe ment selon des modes de production et de consommation responsables						déchets produits et leur valorisation dans l'emprise du chantier et à l'extérieur.	
	Favoriser le développement de la filière éco-construction sur le territoire	Chantier 4 Projet de territoire	Pourcentage d'actions financées dans le cadre des contrats départementaux respectant les éco-conditions			NC	Dans le cadre des "ancienne formule", cet indicateur n'est plus suivi. A priori, les projets retenus dans le cadre des territoires de Coulommiers-Brie et Deux Morin et du Grand Roissy devront respecter les éco-conditions Le Contrat départemental et les éco-conditions sont suspendus (nouvelle mandature), cet indicateur ne sera plus actualisé.
	Pérénisation de l'activité agricole et développement des circuits courts		Nombre de collèges mettant en œuvre la charte de la restauration départementale	17	44		représente les projets d'adhésion à la charte
	Développement de l'Economie Sociale et Solidaire		Nombre de projets ESS aidés dans le cadre de l'appel à projets	17	32	25	
		Nombre d'emplois créés avec l'ESS	90	92	51,3		

	Faire du sport un vecteur de l'aménagement du territoire, dans une logique de développement durable		Pourcentage de manifestations prenant des engagements éco-responsables soutenues par le CG	10%	35,50%	24%	En 2014 140 manifestations sportives sur 588 ont développé des actions en faveur du développement durable, soit 24%. En 2015, jusqu'au (24/08/2015), 180 manifestations sportives sur 668 ont développé des actions en faveur du développement durable soit 27%.
--	---	--	--	-----	--------	-----	---

NR : Non relevé en 2013 ou en 2014

NC : Non communiqué.